

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 27 décembre 2023

**Délibération n° 2023-102-2
Séance du 19 décembre 2023**

Adhésion au Club des Représentants
de Politiques et Projets d'Archivages –
CR2PA

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu le rapport de présentation en date du 7 décembre 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion au Club des Représentants de Politiques et Projets d'Archivages (CR2PA),

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'adhésion au Club des Représentants de Politiques et Projets d'Archivages (CR2PA), dont le siège social se situe 20 rue de la Plaine 75020 Paris.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation annuelle.

Article 3 : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 750 €, sera imputée sur le budget de fonctionnement du syndicat.

Le Président



François-Marie DIDIER